

Mairie de PLELAUFF

N°9

SEANCE DU MERCREDI 14 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 14 septembre 2022 à 20h, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Gilles LE GALL, M Alain KERBIRIOU, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Yvane BRUYERE, Mme Stéphanie LE GOÏC, Mme Christiane DENIS, M Sébastien CHIRAUX, M Guillaume LOISEAU M Stéphane MORZADEC

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M Maximilien LE FEUR à Mme Louise Anne LE GAC,

Mme Kate HUSBAND à Mme Yvane BRUYERE, M Ludovic LHOPITAL à M Gilles LE GALL

ABSENT(S) M Antoine QUERO

SECRETAIRE DE SEANCE : M Alain KERBIRIOU

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 11
- votants : 14

Ordre du Jour :

- 1 - Eclairage public : horaires.
- 2 - Vente portion de chemin.
- 3 - Convention "Contrat de territoire".
- 4 - Rapport sur la qualité et le prix de l'eau.
- 5 - Infos City-Park
- 6 - Présentation et validation de devis
- 7 - Contrat Alice et Stéphanie
- 8 - Questions diverses

La séance est ouverte à 20H

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par mail.

Pas d'observations particulières, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

01-14092022 Eclairage public : horaires.

Le Maire de PLELAUFF, vus les articles L 2212-1, L2212-2, loi n° 2009-967 du 03-08-2009 Article 4, code de l'environnement articles L. 583-1 à L.583-5 et décret n°2011-831 du 12-07-2011.

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;

Entend initier la réduction de la plage horaire de l'éclairage public nocturne sur le périmètre de la commune.

Considérant qu'au-delà de 21H, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, l'éclairage public sera éteint de 21h à 7h du matin tous les jours à compter du 15 septembre 2022.

Ces changements conduiront à une réduction de la facture de consommation électrique

Cette mesure est permanente, et fait l'objet d'une action auprès du SDE22 pour adapter les horloges à cette nouvelle programmation.

Le conseil émet toutefois la possibilité de déroger exceptionnellement si cela reste possible.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix pour, émettent un avis favorable à cette modification et autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure.

02-14092022 Vente portion de chemin.

Monsieur le Maire a été sollicité en mairie par Mr et Mme CORNEC au lieudit "KERJACQUES" pour l'acquisition d'une partie du chemin rural N° 57

Vu le code rural article L161-10 et décret n°76-921 du 08-10-1976 et considérant que seule l'extrémité du chemin rural N° 57 n'est pas utilisée par le public.

Monsieur le Maire précise que cette portion de voie peut faire l'objet d'une vente.

Un bornage devra être effectué par un géomètre expert

Une enquête publique sera organisée conformément aux articles R141-4 à R141-10.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité par 14 voix cette proposition et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents se rapportant à cette vente.

03-14092022 Convention "Contrat de territoire".

Le conseil départemental des Côtes d'Armor a accordé à la commune de PLELAUFF dans le cadre du contrat départemental de territoire 2022-2027 une réserve de financement de 96611€.

Cette enveloppe financière peut contribuer à la réalisation des modifications structurelles qui s'imposent sur le bâtiment de la salle polyvalente (isolations, agrandissements, réorganisation, mode de chauffage)

Le conseil autorise Monsieur le Maire à reprendre contact avec le cabinet d'architecture Nicolas Associés pour relancer le projet initial.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité cette réserve de financement de 96611€ et autorise Monsieur le maire à signer tous documents de ce contrat.

04-17092022 Rapport sur la qualité et le prix de l'eau.

Monsieur Alain KERBIRIOU présente devant les membres du conseil municipal les principales informations concernant le rapport RPQS 2021 du secteur de distribution d'eau concernant le secteur de Saint-Maudez + Gouarec.

Ce rapport de 20 pages est consultable en mairie et rappelle : l'organisation, la population desservie, les conditions d'exploitation et de prestations, les ressources en eau et volumes produits, informations développées et restituées en détail.

Il faut retenir un volume de 504701 M3 mis en distribution et des pertes non négligeables de plus de 141000 M3, le rendement du réseau est inférieur à 72%.

Ce rendement n'est pas représentatif de la situation réelle car elle est impactée par l'entrée de la commune de Gouarec récemment.

D'importants travaux ont été engagés en 2021 sur le secteur contribuant à terme à une meilleure sécurisation, investissements de renouvellement et un rendement qui doit s'améliorer.

La qualité de l'eau est en conformité Bactériologique à 100% et de 91.7% en conformité physico-chimique (maintien PH +- et Taux de Chlore +-).

Deux ressources en eau sur le secteur (Bon-Repos-Sur-Blavet) sont affectées par la présence de métabolites de pesticides qui dépassent le seuil de détection de 0,1µg /litre et vont faire l'objet d'une demande de dérogation prochainement.

M Alain KERBIRIOU rappelle que la présence de métabolites de pesticides dans l'eau ne nécessite aucune restriction d'usage pour la population (ARS) mais doit faire l'objet de la mise en place d'un volet d'action corrective (filtration charbon) et préventive par une éventuelle révision des périmètres de protections des captages.

Monsieur Alain KERBIRIOU rappelle qu'en tant que président du syndicat d'eau du KREIZ BREIZH ARGOAT il a relayé (*) l'inquiétude confirmée sur l'alerte crise sécheresse dans le département et sur les ressources en eau de notre secteur d'approvisionnement.

La crise sécheresse n'est pas levée et il convient d'ores et déjà de pratiquer les écogestes pour économiser les ressources en eaux pour les prochaines semaines.

* Communication aux 41 maires et 52 délégués des communes adhérentes au SMAEPBA en plus des nombreuses informations des médias sur ce sujet.

05-14092022 Infos City-Park

Monsieur le Maire rappelle que les travaux avancent bien et après la préparation de l'accès, la plateforme a reçu un enrobé dernièrement avant le montage du City-Park.

Les subventions accordées vont permettre de réaliser un plateau bien équipé et complété par un équipement de fitness complet en dessous du City-Park.

Un équipement complémentaire de parcours sportif sera installé aux étangs Le GUENE pour partager la distribution des équipements.

Une inauguration de ces équipements devrait pouvoir avoir lieu au cours des vacances scolaires d'octobre.

La mise en place d'une table de Ping-Pong sous le préau du jardin public complétera l'équipement sportif pour le plaisir de toutes et tous sur la commune.

06-14092022 Présentation et validation de devis

Monsieur le Maire présente au conseil municipal quelques devis et factures à honorer.

- Sté La Puce Loudéac pour protection pour PC portable et plus pour 118,40 € TTC
- Sté ATE Rostrenen pour convertisseur, installation, déplacement 134,00 € TTC
- Sté Reflet d'expression : maintenance du site internet et abonnement arrivant à échéance 295,80 € TTC

Après lecture de ces devis et factures, le conseil municipal à l'unanimité, Autorise Monsieur le Maire à procéder aux règlements de ces dépenses.

07-14092022 Contrat Alice et Stéphanie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'arrêt de travail temporaire de Mme Edith AUFFRET. Il est nécessaire de procéder à l'établissement d'un contrat de travail d'agent contractuel pour une durée déterminée afin d'effectuer le remplacement de l'agent indisponible.

Vus les lois N° 83-634 du 13-07-1983, 84-53 du 26-01-1984, décrets 88-145 du 15-02-1988 et 2019-1414 du 19-12-2019 et vu délibération du 01-07-1998 portant sur création d'emploi, Madame Stéphanie SOYEUX remplacera madame Edith AUFFRET pour un horaire de 8h/semaine 35h/mois modulable et ce à partir du 15 septembre 2022 jusqu'au retour à l'emploi de Mme AUFFRET.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un poste doit être créé pour tenir la bibliothèque.

Il sera tenu par Mme Alice CANET pour un temps de travail de 1h/semaine

Monsieur le Maire félicite ces personnes pour leurs rapides acceptations d'emploi.

Monsieur le Maire demande de délibérer sur cette création d'emploi qui est adoptée à l'unanimité.

07-14092022 Questions diverses :

Mme Stéphanie Le GOÏC renouvelle son inquiétude quant à l'incivisme de certains conducteurs qui circulent trop rapidement sur la route des écoles comme sur la route du presbytère conduisant au centre CAMINA, ou encore route de Maner Per pour protéger la sortie de la salle polyvalente ou le futur City-Park.

Monsieur le Maire et le conseil municipal vont réfléchir à la mise en place de systèmes de ralentissements contraignants, tels que : zone 30, chicanes, ralentisseurs surélevés...

Mme Laurence Blanchard informe de la dégradation du panneau d'indication pour le lieudit "la Carrière", celui-ci sera commandé et remplacé à réception.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

<i>Bernard ROHOU</i>	
<i>Louise-Anne LE GAC</i>	
<i>Gilles LE GALL</i>	
<i>Alain KERBIRIOU</i>	
<i>Laurence BLANCHARD</i>	
<i>Yvane BRUYERE</i>	
<i>Sébastien CHIRAUX</i>	
<i>Christiane DENIS</i>	
<i>Kate HUSBAND</i>	<i>Absente - Procuration à Mme Yvane BRUYERE</i>
<i>Ludovic L'HOPITAL</i>	<i>Absent - Procuration à Mr Gilles le GALL</i>
<i>Guillaume LOISEAU</i>	
<i>Stéphanie LE GOÏC</i>	
<i>Maximilien LE FEUR</i>	<i>Absent - Procuration à Mme Louise-Anne LE GAC</i>
<i>Stéphane MORZADEC</i>	
<i>Antoine QUERO</i>	<i>Absent-</i>